

**Championnat de France de Tourisme
à EU les 17 et 18 juillet 2021
12^{ème} Rassemblement du Drakkar**



**MOTO CLUB
EU MERS TREPORT**

Lieu du rassemblement:

Ville d'EU.

Accueil des motos :

Salle Michel Audiard.

Camping :

Camping Municipal de EU
(du vendredi au lundi midi).



Programme:

Samedi:

10h30-12h00 et 14h-18h Accueil et inscriptions des participants

à 14h15 et 14h45 Balades en Petit Caux

visite du musée d'histoire de la vie quotidienne
21h - 2h Repas avec animation & Remise des récompenses

Dimanche:

8h - 10h Petit déjeuner

10h30 Balade découverte des "trois ville sœurs"

11h30 - 13h Plateau repas

Hébergements:

Office de tourisme

du Treport ☎ 02 35 86 05 69

Ibis Budget / Styles
Avenue P&M Curie
80350 Mers

☎ 08 92 68 08 15

Navettes assurées le samedi soir
sur
Eu, Mers et Le Treport

Bar Brasserie de L'Etoile
(parking privé)
37 Bd Thiers

76260 EU

☎ 02 35 86 14 89

Hôtel Le Relais
1 place Albert 1^{er}
76260 EU

☎ 02 35 86 14 88

Auberge de jeunesse
Centre des Fontaines
Rue des Fontaines

76260 EU

☎ 08 99 10 03 37

Centre d'hébergement / Hôtel
Le Château de Chantereine
Rue de Chantereine
76910 Criel sur Mer

☎ 02.35.50.18.46

Bungalows 6 places

Camping Municipal du Treport

☎ 02 35 86 35 47

de 9h à 12 h

FEDERATION FRANCAISE
MOTOCYCLISTE



LIGUE MOTOCYCLISTE
de NORMANDIE



MOTO CLUB
EU MERS TREPORT

siège social : Mairie de Eu (76)



Championnat de France de Tourisme
EU les 17 et 18 juillet 2021



REGLEMENT PARTICULIER

- Art. 1 Le Moto Club Eu-Mers-Tréport organise à EU (76260), les 17 et 18 juillet 2021 un rassemblement motocycliste appelé "12^{ème} Rassemblement du Drakkar"
sous condition de possibilité légale d'organiser un rassemblement de 200 personnes.
- Art. 2 Ce rassemblement est ouvert aux pilotes et passagers de 2 roues motorisées et side-cars homologués, assurés et conformes à la réglementation en vigueur.
- Art. 3 Cette étape compte pour le Championnat de France de Tourisme.
Seuls les clubs affiliés à la FFM et les participants possédant une licence FFM Tourisme, à jour, pourront prétendre aux différents classements.
- Art. 4 Les classements seront effectués conformément aux règlements Tourisme de la FFM.
- Art. 5 Le parcours pour accéder sur le lieu du rassemblement (Salle Michel Audiard à Eu) sera fléché à partir des principales entrées de Eu.
- Art. 6 L'accueil et les contrôles d'arrivée seront ouverts le samedi de 10h30 à 12h00 et de 14h à 18h.
Les concurrents se présentant hors de cet horaire ne pourront prétendre aux classements.
- Art. 7 Les droits d'inscription sont fixés à
38 € par adulte licencié FFM (ou UEM), **48 €** pour les non licenciés, pour le samedi soir et ce pour les personnes s'inscrivant **avant le 5 juillet 2021.**
Une majoration de **10 €** sera appliquée pour les personnes s'inscrivant après cette date.
Les **enfants** de 8 à 12 ans bénéficieront du demi-tarif. Gratuité pour les moins de 8 ans.

L'inscription donne droit aux:

- camping gratuit, pour le week-end (vendredi - lundi midi), au Camping municipal de Eu
- balade avec visite le samedi après-midi. Départs à 14h15 et 14h45.
- repas avec animation le samedi soir
- petit-déjeuner le dimanche matin
- 1 souvenir
- classement de l'étape.

Possibilité de prestations supplémentaires (sur réservation) :

- plateau repas le dimanche midi : **11 €**

Art. 8 Les inscriptions préalables, permettant de bénéficier du tarif préférentiel, devront être adressées **avant le 5 juillet 2021** à:

M ou Mme DERRIEN
4 rue des Prés
80460 OUST MAREST
Tel: 03.22.25.94.94
mail : mc.emt@laposte.net

En cas d'impossibilité de respecter ce délai, il est instamment demandé aux responsables des clubs de contacter les organisateurs par téléphone, ceci afin de faciliter leur tâche en permettant d'établir des prévisions quant au nombre de motocyclistes à accueillir.

Pas d'inscription possible le jour-même du rassemblement.

Art. 9 La remise des prix aura lieu le samedi soir au cours de la soirée.

Art. 10 Le jury de l'étape sera composé de trois personnes:
- un délégué de la Commission de Tourisme FFM
- un délégué de la Ligue de Normandie
- un délégué du MC Eu Mers Tréport.

Art. 11 Les réclamations éventuelles devront être présentées conformément au règlement FFM de Tourisme.

Art. 12 La participation à ce rassemblement étant acceptée comme telle par les participants volontaires, ceux-ci restent responsables de leurs actes et s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité des organisateurs en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient responsables. Toutefois, le Moto Club Eu Mers Tréport sera couvert par la police d'assurance responsabilité civile incluse dans son affiliation FFM.

Art. 13 En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement et à se soumettre aux injonctions des organisateurs et des officiels.
Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui viendrait à troubler le bon déroulement de la manifestation et ce, sans qu'il ne puisse être réclamé d'indemnité.
La présentation du permis de conduire et de l'attestation d'assurance pourra être exigée lors de la validation de l'engagement sur les lieux de la manifestation.
Les participants qui ne seront pas présents à la manifestation, ne pourront prétendre à des indemnités.
En aucun cas, les conditions atmosphériques ne peuvent être considérées comme motif d'annulation d'inscription.
En revanche le MCEMT s'engage à détruire les chèques d'inscription si annulation pour cause de COVID (fermeture des restaurants et hébergements).



Signature
numérique de
LIGUE
MOTOCYCLISTE
NORMANDIE
Date : 2021.05.26
16:28:12 +02'00'



MOTO CLUB EU MERS TREPORT

BULLETIN D'INSCRIPTION PREALABLE

à retourner avant le 5 juillet 2021 à: M ou Mme DERRIEN
4 rue des Prés
80460 OUST MAREST

Moto Club : _____ Code FFM : _____

Adresse : _____

Ligue : _____

Responsable sur les lieux du rassemblement : _____

Adresse et n° tel : _____ Adresse mail : _____

	NOM	Prénom	N° licence	Pilote	Passager	Samedi soir 38 € / 48€	Dimanche midi 11 €	Hôtel ou Camping
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								

Les participants reconnaissent avoir pris connaissance du règlement particulier du rassemblement des 17 et 18 juillet 2021 et s'engagent à le respecter.

Ci-joint la somme de : € x =
à l'ordre du M.C.E.M.T. € x =
..... € x =
Total :

IBAN : FR76 1830 6000 4703 4002 4700 015
BIC : AGRIFRPP883